



AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC 2018-006

La Ville de Bois-des-Filion désire recevoir des offres de service pour la fourniture des services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} mars 2018 au 31 décembre 2019.

Seuls sont autorisés à présenter une offre les soumissionnaires ayant une place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics conclu avec le Québec et applicable à la Ville.

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le biais du système électronique d'appel d'offres SEAO (www.seao.ca), moyennant le paiement des frais exigés par l'exploitant du système. La Ville décline toute responsabilité du fait que des documents transitant par ce système seraient incomplets ou manquants.

Pour toute question relative au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent s'adresser **uniquement et exclusivement** au responsable identifié ci-après :

Francis Campeau, directeur général adjoint et trésorier
Téléphone : (450) 621-1460 poste 144
Télécopieur : (450) 621-8483
Courriel : fcampeau@ville.bois-des-filion.qc.ca

Tout manquement à cette obligation par un soumissionnaire pourra entraîner le rejet de son offre.

Pour être considérée, l'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'une valeur de trois mille dollars (3 000 \$), valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture des offres, sous l'une des formes décrites ci-après :

- un chèque visé ou une traite bancaire libellé à l'ordre de *Ville de Bois-des-Filion*; ou
- un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance autorisée par l'Autorité des marchés financiers à se porter caution.

La garantie de soumission doit de plus être accompagnée d'une lettre d'engagement, émise par une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers du Québec et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie stipulant qu'un cautionnement d'exécution, représentant une valeur de cent pour cent (100 %) du montant total de l'offre pour la première année de mandat (taxes incluses), sera accordé au soumissionnaire si son offre est retenue.

Votre offre de service scellée doit être déposée avant **11 h, le 9 février 2018**, au service du Greffe, à l'Hôtel de Ville de Bois-des-Filion, à l'adresse suivante :

375, boulevard Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion (Québec)
J6Z 1H1

Les heures d'ouverture de l'Hôtel de ville sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi inclusivement.

Les offres reçues seront ouvertes publiquement le même jour, à 11 h 01.

La Ville de Bois-des-Filion ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres de service reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 17 janvier 2018.

Charles-Hervé Aka, LL.M, OMA
Greffier